



Je suis bénévole pour une auto-entreprise

Par **Romeo00**, le **13/07/2015** à **02:51**

Bonsoir,

je vous écris car j'aide une auto-entreprise à se développer, et ce gratuitement. Pour la petite histoire, j'ai les mêmes convictions que cette auto-entreprise et je préfère soutenir un beau projet que de monter mon affaire.

Bref, c'est une auto-entreprise qui offre des services d'hébergement web, et j'ai pris pour rôle (de mon propre choix) de participer à la communication et au support client de cette structure. J'insiste la-dessus, je ne perçois aucun argent ni avantage de la part de cette auto-entreprise, et elle appartient à une personne devenu un ami maintenant (donc pas de lien familiale). Nous n'avons par ailleurs aucun accord définit (pas de contrat etc.), néanmoins je suis présenté à ses clients comme "membre de l'équipe".

Aujourd'hui nous nous posons la question de la valeur légale de cette pratique ? Et si c'était illégale, quelles alternatives avons-nous pour rendre cela légale sans en augmenter les impôts ?

Je vous remercie d'avance de vos précieux conseils .

Bonne soirée à vous !

Par **fabrice58**, le **13/07/2015** à **11:20**

On peut parler de travail clandestin et c'est votre ami qui sera le premier sanctionné.

Quant à rendre cela légal sans en augmenter les impôts, il est peu probable que qq vous donne ici des conseils fiscaux gratuits, sauf à ce que votre ami vous déclare et il devra vous payer.

Par **Romeo00**, le **13/07/2015** à **22:07**

Bonjour Fabrice et un grand merci pour ta réponse rapide.

Oui je comprends que ça prenne un professionnel pour répondre à ma question ... Alors sans

aller au bons plans du type qu'est-ce que vous conseilleriez à une petite startup, si vous pouvez m'accorder ce temps de réponse ou bien me proposer des liens où chercher mes réponses :) ?

Merci, bien à vous !